

L'an mil huit cens huit le vingt du mois de septembre
 quatre heures du soir pardevant nous Maire
 officier de l'Etat civil de la commune de Wizernes
 département du pas de Calais Canton de Lumbres
 Sont comparus, Alexandre Marie Delattre agé
 de trente quatre ans et Francois Joseph Delattre
 agé de vingt huit ans tous deux ménagers domiciliés
 en cette commune freres du defunt; les quels nous
 ont déclaré qu'aujourd'hui dix heures du
 matin ^{jean francois} ~~jean~~ ~~marie~~ Delattre agé de trente
 cinq ans époux de Marie Jacqueline Françoise
 Barbier ~~Deneque~~ est decédé en sa maison sise audit
 Wizernes, et les déclarans ont dit n'avoir jamais
 scu signer, après lecture du présent acte
 leur a été faites. approuve les mots huit ans et les
 mots Barbier et jean francois *LjCleuet*

D.1808.9.20

L'an mil huit cens huit le vingt du mois de septembre
 quatre heures du soir pardevant nous Maire
 officier de l'Etat civil de la commune de Wizernes
 département du pas de Calais Canton de Lumbres
 Sont comparus, Alexandre Marie delattre agé
 de trente quatre ans et francois joseph Delattre
 agé de vingt huit ans tous deux ménagers domicilié
 en cette commune freres du defunt ; les quels nous
 ont déclaré qu' aujourd hui dix heures du
 matin jean francois joseph marie Delattre agé de trente
 cinq ans époux de marie jacqueline françoise
 Barbier ~~Deneque~~ est decédé en sa maison sise audit
 Wizernes , et les déclarans ont dit n'avoir jamais
 scu signer, après lecture du présent acte
 leur a été faites . approuve les mots huit ans et les
 mots Barbier et jean francois *LjCleuet*